

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2017

CONVOCATION DU 18 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme GUESNON, Adjoint ; Mme LEMATTE, Mr BEZIERS, Mr EVE, Mme LOISEL-LE PALLEC, Mr ANNE, Mme ROGER,

Absents : Mr THEAULT, Mme DRUGEON, Mme LEMESLE, Mr MARQUES de FIGUEIREDO (proc à Mr NAVARRET), Mme THOMAS-BALART, Mr DOUASBIN.

Secrétaire : Mme LOISEL-LE PALLEC

Recomposition du Conseil Communautaire GTM : DEL 17-0701

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le décès de Monsieur le Maire de la commune de Bréville sur Mer ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 juin 2017 concernant le nombre et la répartition des délégués communautaires de la communauté de communes GTM ;

Considérant que la commune de La Haye-Pesnel passe de 2 sièges à 1 siège ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la démarche à suivre pour les communes de plus de 1000 habitants qui perdent un siège, cas similaire à La Haye-Pesnel.

Pour les communes n'ayant plus qu'un siège au conseil communautaire, la liste doit comporter le nom du titulaire et le nom du suppléant.

Le Conseil Municipal procède au vote :

A l'unanimité il est décidé de désigner :

- Monsieur NAVARRET Alain, délégué titulaire
- Madame THOMAS-BALART Marie-Ange, délégué suppléant

Fonds de solidarité pour le logement (FSL) : DEL 17-0702

Le Conseil Municipal donne son accord pour participer financièrement pour l'année 2017 au FSL (Fonds de solidarité pour le logement).

Le montant est calculé comme suit :

$$0.60 \text{ €} \times 1366 \text{ h} = 819.60 \text{ €}$$

Subvention à l'école Saint Michel : DEL 17-0703

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 470.00 € à la cantine de l'école Saint Michel.

Temps d'activité périscolaire (TAP) :

Monsieur le Maire informe les élus qu'un débat et une enquête se feront afin de savoir si on continue ou pas les TAP pour septembre 2018.

Proposition « location véhicule » :

VISIOCOM propose la mise à disposition gratuite d'un véhicule minibus pour les associations. Le financement est assuré par la publicité. L'assurance, le carburant et la carte grise restent à la charge de la municipalité.

Le sujet sera revu lors de la prochaine réunion au vu de l'effectif réduit des élus.

Bornes propreté canine :

3 bornes propreté canine seront installées aux endroits suivants :

- Parking du Thar
- Rue du Champ de Foire
- Bois Marie Pinot

Le coût de ces achats est de 950.00 €.

Il est décidé d'interdire l'accès aux chiens au Square des Vikings. Un arrêté sera rédigé dans ce sens.

Travaux :

▪ Sanitaires rue de la gendarmerie : Le chantier est en cours et avance doucement.

▪ Ecole : La démolition est en cours.

▪ Aire de camping-car : Il est proposé d'installer des bornes sur le parking du lotissement du Vallon ou parking Dame Jeanne Paysnel.

▪ City stade : L'emplacement exact sera à revoir courant 2018.

Questions diverses :

▪ Remerciements d'associations pour les subventions.

▪ Bulletin municipal : Pas d'écho négatif, la nouvelle formule semble satisfaisante.

Pour extrait conforme.